

Les prochaines évolutions de la nomenclature Dintilhac, 20 ans après

Vendredi 4 décembre 2026
de 9h15 à 12h15

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Marc SARAFIAN,
Spécialisé en dommage corporel,
ancien assureur et réassureur,
ancien Président du Comité
Corporel France Assureurs

Organisé par :

Xavier LEDUCQ
Avocat à Paris et spécialiste en
droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission
Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h15
Soit 3 heures de formation

Modalité de suivi :

Cette formation se tiendra
uniquement en visioconférence

Spécialités / compétences :

Préjudice corporel, Assurances

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 29 juin au 31
décembre 2026 – Version 1

Programme du séminaire

Objectifs : cette formation a pour objectifs d'aborder sous un angle juridique et pratique les thématiques actuelles majeures de la réparation du dommage corporel dans le cadre de la nomenclature Dintilhac.

1) Les insuffisances du cadre actuel de la nomenclature 2005

- pour les victimes directes
- pour les victimes par ricochet

2) Les propositions émises par la Cour de cassation en 2026

3) Les conséquences pratiques :

- pour les victimes demanderesses
- pour les assureurs

Les prochaines évolutions de la nomenclature Dintilhac, 20 ans après

Vendredi 4 décembre 2026
de 9h15 à 12h15

eurojuris.fr

Animé par :

Jean-Marc SARAFIAN,
Spécialisé en dommage corporel,
ancien assureur et réassureur,
ancien Président du Comité
Corporel France Assureurs

Organisé par :

Xavier LEDUCQ
Avocat à Paris et spécialiste en
droit des assurances
Cabinet CRTD & Associés
Responsable de la commission
Assurances et Responsabilité

Horaires :

9h15 / 12h15
Soit 3 heures de formation

Modalité de suivi :

Cette formation se tiendra
uniquement en visioconférence

Spécialités / compétences :

Préjudice corporel, Assurances

Public visé

Avocats, juristes, commissaires de
justice, notaires.

Pré-requis

Nos formations sont ouvertes à
tous les professionnels du droit en
exercice.

Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX
EUROJURIS FRANCE
82 avenue du Maine
75014 PARIS
Tél : 01 46 33 07 19
formation@eurojuris.fr

Prise en charge :

Eurojuris France a obtenu la
certification Qualiopi pour les actions de
formation. Cette formation peut donc
être prise en charge par les organismes
financeurs. Numéro de déclaration
d'activité d'EUROJURIS France :
11 75 375 0575. Ce numéro de vaut pas
agrément de l'Etat.

Validité du programme du 29 juin au 31
décembre 2026 – Version 1

Déroulé horaire de la journée :

- 9h-9h15 : Accueil des participants
- 9h15-10h15 : Les insuffisances du cadre actuel de la nomenclature 2005
- 10h15-11h15 : Les propositions émises par la cour de cassation en 20226
- 11h15-12h : Les conséquences pratiques
- 12h-12h15 : Evaluation formative avec échanges et questions entre l'intervenant et les participants afin de valider les acquis des participants

Méthode pédagogique utilisée et documents de fin de formation :

Cette formation utilisera une méthode de formation démonstrative, avec des temps d'échanges entre l'intervenant et les participants et des mises en situation. L'intervenant et / ou le responsable de la commission interrogeront à intervalles réguliers les participants afin de s'assurer du bon déroulement de la formation. A l'issue de la formation un questionnaire de satisfaction sera adressé au participant ainsi qu'une attestation de présence.

Contact Handicap :

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez suivre l'une de nos formations ? Vous pouvez contacter Virginie Mereghetti-Fillieux, contact Handicap, par téléphone au 01 46 33 07 19 ou par mail à formation@eurojuris.fr afin que nous puissions échanger sur des solutions adaptées à votre situation.

Modalités de suivi de cette formation :

Cette formation se tiendra uniquement en visioconférence. Nous utilisons comme système de visioconférence Zoom ou Teams, qui permet au stagiaire de suivre la formation en direct, et de poser les questions qu'il souhaite soit en activant son micro, soit via un système de chat intégré à Zoom ou Teams. Il est demandé à tous les participants suivant une formation en visioconférence de disposer d'une bonne connexion internet ainsi que d'une webcam activée durant toute la durée de la formation.

Inscription

- Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre d'Eurojuris : 228 € TTC, soit 190€ H.T.
- Je souhaite participer au séminaire au tarif Non Membre d'Eurojuris : 396 TTC, soit 330€ H.T.
- Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ...) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : Prénom :

Cabinet - Société: Profession :

N° INSEE :

Modalités et délais d'inscription / d'annulation :

Merci de renvoyer ce bulletin d'inscription par mail à formation@eurojuris.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Eurojuris France – 82 avenue du Maine – 75014 Paris. Vous pouvez également vous inscrire directement en ligne sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.eurojuris.fr/formations.htm>.

Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France, ou à effectuer par virement.

Il est possible de s'inscrire en présentiel à une formation jusqu'à 48h avant la formation, sauf dérogation expresse, dans la limite des places disponibles. Pour un suivi en visioconférence l'inscription doit se faire au moins 10 jours avant la formation, sinon la documentation sera adressée par courriel uniquement. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire pour les membres d'Eurojuris inscrits en présentiel et 7 jours avant pour les non membres d'Eurojuris et les inscrits au suivi en visioconférence sont acceptées.